

Sur le pont...

la lettre d'information de Solidaires-Justice

n°10 – février 2018

Edito

Centres Éducatifs Fermés : professionnels et jeunes la souffrance en miroir

En 2017, les événements des CEF de Brignoles (Var) et de Saint-Pierre du Mont (Landes) ont porté le regard de l'opinion public sur les difficultés rencontrées et des conséquences dramatiques pour les jeunes pris en charge.

Pourtant ce n'est pas la première fois que cela arrive. Et sûrement pas la dernière puisqu'en 2018 le budget pour la Protection Judiciaire de la Jeunesse se concentre sur l'ouverture de 20 nouveaux CEF.

A Solidaires-Justice nous avons décidé de revenir sur cette évolution de la justice des mineurs, en contradiction avec son texte fondateur, l'ordonnance de 45.

Explications et perspectives:

Un dispositif à bout de souffle

Après des années et même des décennies pour sortir de l'enfermement les pratiques éducatives, la loi Perben du 9 septembre 2002 les y replonge avec la création des Centre Educatifs Fermés et Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs.

Les CEF sont des lieux de placement éducatif en alternative à l'incarcération. Ils sont pourtant loin des foyers éducatifs, désormais dit « classique », puisque leurs fonctionnement les placent sous la veille du Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté.

Après quinze années d'existence, le bilan n'est pas positif, comme en témoignent plusieurs rapports faisant état d'un manque crucial d'éducateurs formés et des outils permettant de cadrer leurs interventions. Mais surtout, l'usage de la contrainte physique a été rendue courante et même

vue comme une méthode éducative de « gestion des conflits » (1)(2). En 2015, la directrice de la PJJ de l'époque a même du produire une note officielle pour enrayer le phénomène.(3)

Cet état des manquements graves au droit fondamentaux des enfants et les violences dont ils peuvent être victime font échos chez les professionnels qui les encadrent. (4)

« Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance, et parmi eux, ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice. La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains. »

Préambule de l'ordonnance du 2 février 1945

Les équipes sont fragilisées et en sous-effectif. Le turnover est important et génère une instabilité dont tout le monde pâtit.

Les agents titulaires ne restent pas en poste. Les contractuels, exploités, sont laissés face à des problématiques énormes sans ressources pour y répondre. Les arrêts malades sont nombreux.

Sans formation et sans cadre, les dérives ne peuvent que se développer et s'institutionnaliser. La violence des jeunes ne trouve qu'un miroir en réponse. Alors que ces derniers devraient y séjourner 6 mois, renouvelables une fois, le temps de séjour moyen est de 3,9 mois. Les séjours étant interrompus par les incidents, les incarcérations ou le passage à la majorité.

De plus, l'état des études ne prouve absolument pas l'efficacité des CEF pour empêcher la réitération. Le dispositif ne fonctionne donc pas.

Faux investissement de l'Etat et privatisation de ses ressources

Les CEF sont le dispositif le plus cher de la PJJ, 101,1 millions d'euros pour 2018. Pour donner une idée plus précise, le prix de journée pour un mineur est de 690€ en moyenne. Mais là où la facture est élevée,

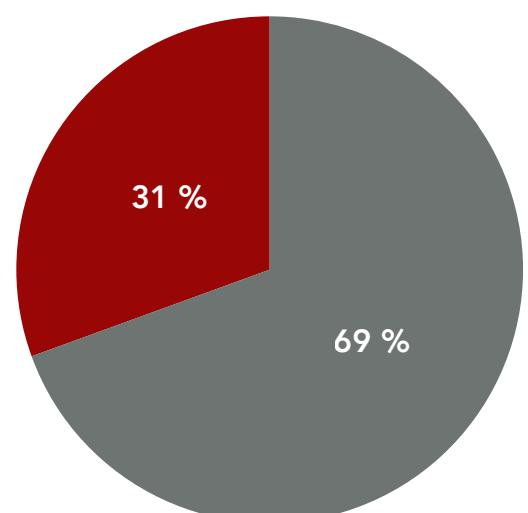
c'est sur le constat réel: la souffrance des professionnels et des mineurs pris en charge.

Alors, comment comprendre la volonté politique d'ajouter 20 nouveaux établissements aux 52 déjà existants? (5)

Les choix politiques en terme de Justice s'orientent vers une logique d'enfermement. Mais cette orientation, assumée par l'État, est majoritairement confiée au secteur privé.

Oui, 35 des 52 CEF existants sont gérées par des associations, appartenant parfois à des ogres de l'économie sociale. Pour les 20 nouveaux CEF à venir, seulement 5 seront gérés par le Secteur Public.

● Secteur Associatif Habiléty ● Secteur Public



L'engagement de la République envers sa jeunesse est relatif, dépendant de contrat envers des institutions dont on pourra se séparer aux prochaines restrictions budgétaires. De plus, l'investissement n'est pas mis sur la formation des professionnels afin de leur permettre de s'occuper correctement des jeunes placés et de tirer satisfaction de leur travail.

• • •

• • •

La vision de la Fonction Publique par le gouvernement actuel, de diminuer drastiquement le nombre d'agents et de recourir en priorité aux contractuels, viendra répéter et renforcer les dysfonctionnements décrits précédemment.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de CEF ne correspond pas à une augmentation du nombre de lieux de placements. En effet, l'accueil « classique » ou « traditionnel » dans les UEHC (Unité Éducative d'Hébergement Collectif) diminue. Les foyers ferment ou se transforment pour laisser place à des lieux de privation de liberté.

La Justice ne se dote donc pas de moyens supplémentaires pour répondre à la délinquance de sa jeunesse et réparer la société. Elle dureit son mode de réponse, en vain et à perte. Les CEF ne jouent pas leur rôle, puisque le nombre de mineurs en prison est historiquement haut.(6)

Sortir du CEF

Pour Solidaires-Justice, il est temps de sortir de la logique autodestructrice de l'enfermement.

L'augmentation du budget de la Justice est une nécessité pour agir en amont et permettre aux jeunes de ne pas s'engouffrer dans une

spirale délinquante. D'autres modèles de réponses judiciaires existent et permettent une action de réparation auprès des victimes et une réintégration de la société.

Il faut donc que les Unités Educatives de Milieu Ouvert soient dotées de réelles moyens d'actions, d'équipe pluridisciplinaire avec notamment des Assistants de Services Sociaux sur tous les services.

Il peut être pensé une diversification des réponses pénales particulièrement en matière de justice restaurative.

La PJJ doit bien évidemment retrouver pleinement sa mission de protection de l'enfance en réinventant véritablement les mesures d'Assistance Educative.

Les UEHC et les UEHD pourraient se voir dotées de moyens supplémentaires, et accueillir les jeunes dans des collectifs réduits afin de favoriser un travail éducatif soutenant.

Pour cela, Solidaires-Justice propose un redéploiement des moyens humains, immobiliers et financiers des CEF sur ces propositions.

Tout ceci ne peut être rendu possible que par la formation et la revalorisation de tous les agents, quelque soit leur statut ou leur catégorie !

Extraits du rapport du Sénat sur le projet de loi de finances pour 2018 de la Protection judiciaire de la jeunesse

« La rapporteure a observé que la création de 20 nouveaux centres éducatifs fermés (CEF), annoncée le 31 octobre 2017 par Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice, ne faisait l'objet d'aucune ouverture de crédits dans la loi de finances pour 2018. »

« Le dispositif des CEF ont été évalués à plusieurs reprises au cours des dernières années. (...) Ces rapports soulignaient néanmoins la nécessité de mieux évaluer le dispositif et en particulier son impact sur le taux de réitération. »

« On observe une forte hausse du nombre de mineurs détenus (+19,7 % entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2017) »

« Cette évolution de l'allocation des moyens amène les CEF à devenir la solution de placement privilégiée, même lorsque le milieu ouvert pourrait être envisagé. Les services du milieu ouvert sont pourtant essentiels afin de structurer l'intervention éducative et d'assurer le suivi et l'organisation de la continuité du parcours éducatif. »

- (1) Recommandations du 01/12/2010 relatives aux CEF de Beauvais (Oise), Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe (Orne), Fragny (Saône-et-Loire) et L'Hôpital-le-Grand (Loire). Par M. DELARUE
- (2) Recommandation du 17/10/2013 relatives aux CEF D'Hendaye (Pyrénées-Atlantiques) et de Pionsat (Puy-de-Dôme), par M. DELARUE.
- (3) Note du 24 décembre 2015 relative à la prévention et la gestion des situations de violence au sein des établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse, par Mme SULTAN.
- (4) Jean-Luc Rongé, « Prévenir la violence institutionnelle : les « dysfonctionnements » dans un CEF de la PJJ à Savigny-sur-Orge », Journal du droit des jeunes 2010/9 (N° 299), p. 37-45.
- (5) Rapport législatif du Sénat sur le projet de loi de finances pour 2018 concernant la Protection judiciaire de la jeunesse, 23 novembre 2017.
- (6) Statistiques mensuelles de la population détenue et écrouée, Direction de l'Administration Pénitentiaire, janvier 2018.

Solidaires Justice revendique

Une justice des mineurs qui fait prévaloir l'éducatif sur le répressif !

Une justice des mineurs à l'écoute des professionnels, personnels éducatifs et sociaux !

Une société qui a peur de sa jeunesse est une société malade !

Il faut sortir des logiques répressives, stériles et inefficaces, des logiques comptables et des politiques d'affichage !

L'éducatif, le social et l'accompagnement doivent être remis au centre des missions de la PJJ !

Il faut rendre du sens aux métiers des personnels de la PJJ et leur donner les moyens d'agir au service de la protection de notre jeunesse.

Cela passe par des recrutements massifs et une plus grande autonomie d'action des travailleurs sociaux.



Administration pénitentiaire : mobilisations, confusion, inquiétudes !

Ce début d'année 2018 aura été fortement marqué, y compris - pour une fois - dans l'opinion publique, par la mobilisation des personnels pénitentiaires pour leurs conditions de travail, leur rémunération et leur statut.

Pour autant, le soufflé médiatique est rapidement retombé, et l'état des lieux n'est pas sans poser question.

Une forte mobilisation

D'une part, du côté des surveillants où le mouvement initié par les OS les plus représentatives du secteur à connu un succès aussi soudain que massif.

Malheureusement, à la fois en raison d'une intersyndicale de papier, rapidement chiffonnée, et de revendications trop disparates, les réponses apportées par le ministère ne se sont pas révélées à la hauteur des enjeux essentiels et sociétales que posent la prison, en France, aujourd'hui.

Au moment où pouvait s'engager un véritable débat sur la prison, la place et le rôle de nos collègues, et même sur une remise en question des politiques pénales, une signature électoraliste et la Seine qui déborde, ont mis fin, sans préavis, à tout espoir de réflexions ambitieuses.

Du côté des personnels d'insertion et de probation, en lutte contre le report injustifié de l'arlésienne réforme de leur statut (passage en catégorie A-), la mobilisation, bien qu'affectée par le désistement des OS d'accompagnement dès lors qu'il a fallu sortir des bureaux (trop confortables ?) des permanences syndicales, fut malgré tout largement à la hauteur de l'enjeu et preuve de l'importance de cette réforme pour les CPIP.

Comme nous l'avions écrit dans notre précédente lettre d'information (["Sur le pont" - décembre 2017](#)), plus que la mobilisation des ronds de cuirs syndicaux, c'est surtout grâce à la mobilisation des personnels que le rapport de force peu s'inverser !

La journée d'action, au seul appel national de la CGT "insertion", mais auquel nos adhérents et sections locales dans les SPIP se sont associées, a été un vrai succès : **près de 500 personnes** au départ place de la Madeleine, c'est presque 20% des effectifs d'un corps pourtant privé du droit de grève et disséminé sur l'ensemble du territoire national !

Au niveau des OS siégeant au CT SPIP, force est de reconnaître que la CGT "a fait le job" ! et les autres ?

Suite à cette journée, dont le succès est donc à mettre au mérite des agents qui ont dû perdre un trentième ou un jour de congés, les OS représentatives ont été reçus à l'Elysée.

Des réponses insatisfaisantes

Aux surveillants le ministère va octroyer une poignée d'euros par an, quelques équipements de protection, et recruter (enfin "essayer")

quelques centaines d'agents en plus. Questions subsidiaires : combien auront démissionné dans deux ans et ces démissions sont-elles prises en compte dans les chiffres annoncés ?

Surtout on semble s'enfoncer irrémédiablement dans une dérive sécuritaire qui ne réglera en rien les conditions de travail des personnels qui, nous l'affirmons une nouvelle fois haut et fort, dépendent directement des conditions de détention des détenus.

Ce "virage sécuritaire", revendiqué par certains, n'est qu'un coup de pagaie supplémentaire vers une radicalisation violente de la gestion des détenus dans nos établissements.

A la violence ne répond que la violence... comment sortir de cette spirale infernale portée par des jusqu'au-boutistes aux formules populistes ?

A Solidaires Justice nous nous inquiétons, à l'aube d'une énième nouvelle "grande réforme" de la justice, de l'aggravation des relations entre personnels et détenus, de la dégradation de l'image de notre institution dans l'opinion publique et des répercussions négatives (y compris en terme d'estime de soi et de RPS) sur les personnels de l'AP.

Aux CPIP les plus hautes instances de l'Etat (quelques obscures conseillers...) ont balayé d'un revers de main les engagements du précédent Président de la République et confirmé - sans la moindre compensation - le report à février 2019 de

la réforme statutaire. Tout juste, a-t-il été proposé (sans certitude semble-t-il) de raccourcir la durée de mise en oeuvre de cette réforme, qui devait s'étaler sur 3 ans, afin qu'elle aboutisse malgré tout en 2020 comme initialement prévue.

Quelle générosité !

Mais pour 2018 ? Alors que nos salaires ont baissé au 1er janvier ? rien !

Des lendemains qui (dé)chantent ?

La suite ? Elle dépend, encore et toujours des agents. Seul le nombre sera notre force. Car au-delà d'annonces plus ou moins vagues, et dont on ne sait même pas si elles seront tenues - la parole de l'Etat ne semblant plus valoir tripette - c'est une autre évolution de nos statuts qui semble s'annoncer... et cette évolution, nous ne l'avons pas demandé, et cette fois nous sommes tous concernés, en tant que fonctionnaires et agents publics.

Comment croire en effet que des réformes statutaires ambitieuses et favorables (si tant est que cela soit le cas...) puissent réellement et durablement voir le jour, alors que les annonces gouvernementales en matière de fonction publique et de service public (CAP 2022) laisse clairement entrevoir un démantèlement sans précédent du statut de fonctionnaire (voir ci-après page 4) ?

Les précédents dans les services publics de la poste ou des télécoms peuvent nous faire craindre le pire...

Prisons : la honte est-elle inéluctable ?

A Solidaires-Justice, nous n'avons pas peur de l'affirmer, notre système carcérale est une **honte**. Les personnels n'y sont pour rien, ils subissent eux aussi les choix politiques et économiques d'une élite idéologique. Non, la responsabilité est collective et revient principalement aux décideurs publics qui, dans ce pays, refusent d'ouvrir le lourd dossier de la refonte de la prison.

Pourtant une autre prison est possible et certains feraient mieux de s'intéresser à ces modèles alternatifs (et efficaces !) au lieu de

fantasmer sur l'illusion sécuritaire : comme en Espagne, où la réhabilitation et la sociabilisation des détenus sont au centre du système(1), ou au Danemark, où les prisons "ouvertes" sont devenues la norme (2). Un point commun entre ces deux systèmes carcéraux : l'objectif premier est la **réinsertion**, la "punition" pure et simple étant reconnue comme inefficace.

En France, les SPIP ne sont qu'une variable d'ajustement politique et budgétaire d'une administration et de gouvernements focalisés sur l'enfermement et la gestion de la détention, et obnubilés par la réalisation de

prolifiques (mais pour qui ?) "partenariats" public/privé (3).

Les réponses aux derniers mouvements sociaux en sont une nouvelle preuve : mépris de la filière insertion et probation, sanctions et broutilles indemnités face au malaise des personnels de surveillance.

Nous ne prétendons pas que ces modèles étrangers sont parfaits ni qu'ils sont à 100% importables en France. Mais dans un pays régulièrement condamné pour l'état de ses établissements et les conditions de détention(4), il est peut-être temps d'envisager une autre conception de la prison.

(1) "Les prisons espagnoles, les moins pires d'Europe", www.ouest-france.fr ; septembre 2013.

(2) "La prison de Horserod, un modèle à suivre ?", www.la-croix.com ; février 2018.

(3) "Construction de prisons : la Cour des Comptes dénonce le recours au privé", www.lesechos.fr ; décembre 2017.

(4) "Pourquoi la France est-elle régulièrement condamnée pour l'état de ses prisons ?" ; www.oip.fr.

Fonction Publique

Fonction Publique : déconstruction façon puzzle !

Le 1er février dernier, le gouvernement a dévoilé sa stratégie et son calendrier à propos de la mise en œuvre du processus action publique 2022 (lire le discours du premier ministre).

Objectif : dynamitage de la fonction publique !

Contrairement à ce qui avait été avancé il y a quelques mois, le premier ministre annonce la question de la "modernisation" de la fonction publique au travers de profondes modifications.

Quatre sujets brûlants sont désormais sur la table :

1. Réforme du dialogue social et du paritarisme ! Objectif : **haro sur les commissions paritaires** et copié collé de la loi travail 2 sur les instances représentatives des personnels ! (fusion des CT et CHSCT)
2. Réflexion sur l'évolution des carrières et des rémunérations : recours accru au RIFSEEP (prime au "mérite" individuelle) qui supplanterait les augmentations collectives de revenus et développement des mobilités dans et hors la fonction publique !
3. Réflexion sur le recrutement dans la FP : **remise en cause du concours comme voie d'accès principale et recours accru au contrat** ! Et le ministre des comptes publics d'annoncer de son côté un "plan de départs volontaires" pour les fonctionnaires pour mieux atteindre l'objectif du Président de 120 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique. Ces "départs volontaires" rappellent fâcheusement la "mobilité favorisée" de PPCR... Des outils pour dégager fonctionnaires, fonction publique et service public !
4. Apparition entre les lignes de la décorrélation de la valeur du point selon les différents versants de la fonction publique (hospitalière, territoriale et Etat) !

L'ensemble de ces sujets s'intègre dans un agenda qui doit permettre au gouvernement de prendre des décisions qui seront mises en œuvre **dès le début de 2019** !

Ainsi les choses sont claires, le gouvernement choisit de s'attaquer frontalement aux fondamentaux de la Fonction Publique. Les principales victimes en seront les personnels et, indirectement, les citoyennes et citoyens.

Solidaires considère que l'heure est à la mobilisation de toutes celles et ceux qui sont attaché-es aux services publics et à la Fonction Publique qui les sert.

En réaction à cette véritable déclaration de guerre, les 9 principales organisations de la fonction publique se sont réunies le 6 février dans l'objectif de valider la perspective d'une mobilisation unitaire. Au delà des revendications portées lors de la dernière mobilisation fonction publique du 10 octobre dernier (emploi, salaires, conditions de travail) et non satisfaites à ce jour : 7 organisations (CGT, SOLIDAIRE, FSU, FO, CFTC, CGC, FAFP) ont validé un processus de mobilisation qui s'inscrit résolument dans la durée.

Un communiqué commun a été rédigé, **il appelle à la grève et aux manifestations le jeudi 22 mars 2018**. Cet appel sonne le départ d'un processus de mobilisations dans lequel tous, fonctionnaires et usagers du service public, nous nous devons de nous engager. (lire

le communiqué commun en page suivante).

Quels sont les enjeux d'une telle initiative ?

Très clairement, le gouvernement a fait le choix de s'attaquer frontalement aux agent-es de la fonction publique et aux services publics qu'ils-elles servent.

Au delà de l'aspect revendicatif propre aux personnels des trois versants de la fonction publique, cette attaque pose véritablement la question du projet de société pour l'avenir. Solidarité ou chacun pour soi ?



Attaque en règle des solidarités par une fragilisation du service public !

Faut-il rappeler que les services publics sont nécessaires pour assurer la cohésion sociale ?

C'est donc un combat que nous devons mener ensemble, au delà de la seule sphère publique ; chaque citoyen, chaque citoyenne est concernée par cette opération de destruction massive : l'avenir des services publics et de la fonction publique est un sujet global qui concerne tout le monde.

Pour Solidaires Fonction Publique, toutes les raisons sont réunies pour se lancer dans un long combat qui pourra prendre plusieurs formes.

Ces luttes doivent converger vers une large mobilisation de toutes et tous.

La journée de grève et de manifestation du 22 mars sera un premier rendez-vous qui doit marquer les esprits !

Il n'y a que par la mobilisation nous pourrons empêcher le gouvernement de mener à bien cette offensive.

Plus que jamais il est indispensable de s'engager dans la lutte.

Fonction publique

22 Mars 2018

**journée unitaire
actions /grèves
manifestations**





Communiqué commun des organisations CFTC-CGC-CGT-FAFP-FO-FSU-Solidaires

POUR LES MISSIONS PUBLIQUES, L'EMPLOI, LE POUVOIR D'ACHAT TOUTES ET TOUS MOBILISE-E-S LE 22 MARS

En dépit de la forte mobilisation unitaire du 10 octobre, plus les semaines passent, plus il se confirme que le Président de la République et le gouvernement demeurent sourds aux légitimes revendications portées par les agents à l'occasion de cette mobilisation.

Le gel de la valeur du point est maintenu, le jour de carence rétabli, l'injuste hausse de la CSG mal compensée, les coupes budgétaires et suppressions d'emplois confirmées.

De nouveaux projets viennent encore noircir un tableau pourtant déjà bien sombre.

Tout laisse craindre en effet que CAP 22 ne s'avère être qu'une opération visant à habiller de profondes remises en cause des missions publiques, ce que confirment les annonces inacceptables faites le 1^{er} février qui, si elles sont appliquées, constitueraient à la fois une menace grave contre le Statut Général et tou.te.s les agent.e.s.

Ces politiques vont venir fortement aggraver une situation où déjà, que ce soit dans les administrations de l'État, dans les hôpitaux publics et dans les collectivités territoriales, on ne compte plus les services fonctionnant dans des conditions dramatiques, sans les moyens nécessaires – qu'ils soient humains ou budgétaires – et dans lesquels les conditions de travail sont détériorées comme jamais.

IL EST IMPÉRATIF ET URGENT DE CHANGER DE DIRECTION !

Parce que la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale, parce que les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour tous, les organisations syndicales CFTC CGC CGT FAFP FO FSU Solidaires, constatant que leurs positions ne sont pas entendues et que leurs propositions ne sont pas prises en compte, appellent tou.te.s les agent.e.s des trois versants de la Fonction publique à :

UNE JOURNÉE D'ACTION, DE GREVE ET DE MANIFESTATIONS LE 22 MARS 2018

Pour :

- Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- Un nouveau plan de titularisation des contractuel.le.s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.

D'ores et déjà, nos organisations soutiennent toutes les mobilisations qui, dans les trois versants de la Fonction publique, défendent les services publics accessibles à toutes et tous et les conditions de travail, en appelant à leur convergence.

Pour contribuer à la réussite de cette journée, elles engagent une campagne d'information et d'alerte des personnels, notamment sous la forme d'une pétition unitaire.

Paris, le 7 février 2018

Enquête Les services publics qu'il nous faut !

Solidaires avec la convergence nationale pour des services publics du 21 ème siècle a lancé un "contre questionnaire" en réponse à celui diffusé - sans grande publicité - par le gouvernement. Il s'adresse à tous les citoyens, fonctionnaires ou non.

"Les services publics sont un élément fondamental de notre histoire commune. Les collectifs de la Convergence, les coordinations et de nombreuses organisations syndicales, associatives et politiques portent le combat pour conserver, défendre, développer et améliorer les services publics depuis de nombreuses années.

Le gouvernement a décidé de s'attaquer aux services publics par le biais d'une opération «d'expertise et de consultation» intitulée CAP 22 (comité action publique 2022) ainsi que d'un « grand forum de l'action publique » d'ici mars 2018. Son objectif annoncé : réduire le champ du service public, supprimer 120 000 emplois de fonctionnaires, développer l'emploi précaire, économiser 60 milliards d'euros.

Pour légitimer ces choix le gouvernement va mener une consultation informatique et des pseudos débats sur l'ensemble du territoire. La Convergence, décide d'engager une véritable enquête et un débat populaire sur les services publics avec au cœur le questionnement suivant

Au 21ème siècle, dans une société socialement et écologiquement fragilisée, à quels besoins doivent répondre les services publics, comment la population juge leur évolution, qu'est-ce que pour les salarié-e-s, les citoyen-ne-s, les élu-e-s, une gestion efficace des services publics ?

Nous vous remercions d'accepter de prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire suivant (avec possibilités de choix multiples dans certains cas) : <https://goo.gl/forms/AueO6evgleFrDepR2>



Dans l'action et la grève pour les droits des femmes le 8 mars !

Les luttes féministes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais cette égalité est loin d'être effective. C'est pourquoi la journée du 8 mars ne se « fête » pas et n'est pas la « journée de la femme » mais bien celle de lutte pour les droits des femmes ! Le 8 mars est une journée internationale de convergence de toutes nos luttes, celles des femmes d'ici et d'ailleurs.

Lire l'appel unitaire de l'Union National Solidaires :

[Nous appelons à l'action et à la grève pour les droits des femmes, le 8 mars !](#)



l'égalité maintenant JUSTICE Solidaires



Union syndicale **Solidaires** & égales

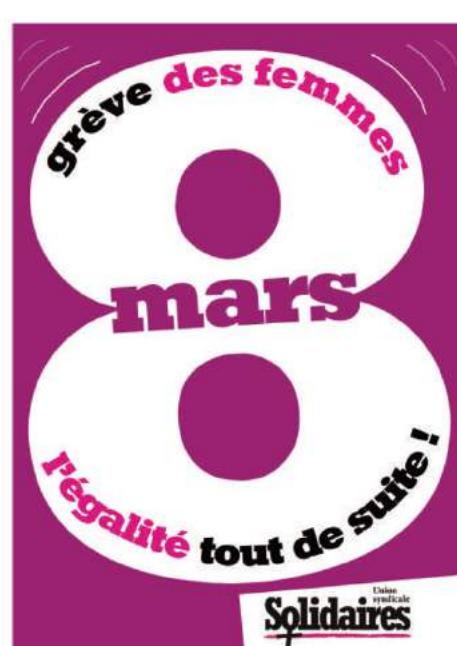
Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

8 mars 2018 :

...à la grève !!!

Le moment est venu de dire stop, on arrête

- d'être moins payées et dévalorisées
- d'être précarisées et partiellisées
- d'être plafonnées ou collées au plancher
- d'être des retraitées pauvres
- d'être blaguerées, violentées, harcelées, agressées, assassinées
- d'être abonnées aux torchons, aux lessives
- d'être cantonnées aux soins des petit.es et des très grand.es
- d'être dévalorisées et réduites aux « etc »...
- d'être stigmatisées
- d'être achetées et vendues
- d'être « publicité »
- d'être bien habillées, bien coiffées, bien chaussées



Solidaires JUSTICE

Un syndicat pour tous les agents !
Ni catégoriel, ni corporatiste
par choix et par conviction.

Un syndicat indépendant !
Autonome, juridiquement et financièrement.
Mais pas isolé, parce que membre de l'Union Solidaires.

Un syndicat engagé !
Auprès des personnels, pour leurs droits collectifs et individuels.

Pour vous défendre, pour vous engager :
contactez-nous !
rejoignez-nous !

Syndicat National Solidaires Justice
90, rue Panisset
84130 Le Pontet
04.90.03.96.24 / 06.52.79.57.94
synd@solidaires-justice.fr

<http://www.solidaires-justice.fr>
<https://www.facebook.com/SolidairesJustice>

Le monde ne peut pas fonctionner sans nous !
Prouvons-le dans la rue
le 8 mars !

Sur le front SUD